

JUSTICE

# Michèle Taburno-Vasarely en prison aux USA pour tentative de vol de tableaux

**Cette affaire incroyable survient alors qu'une audience importante doit se tenir au tribunal d'Aix, en septembre.**

L'affaire a été révélée par notre confrère le JDD, sous le titre *"La saga Vasarely rebondit à Chicago"*. C'est dans cette ville qu'habite, depuis quelques années, Michèle Taburno-Vasarely, la belle-fille de Victor Vasarely.

Elle y était partie avec des milliers d'œuvres de l'artiste - dont 1300 œuvres originales - obtenues à la faveur d'un arbitrage rendu en 1995 entre elle-même, la Fondation Vasarely, située à

Aix, et une partie de la famille Vasarely.

Apparemment, elle tirait ses revenus de la vente des œuvres qu'elle possédait, puisque c'est ainsi qu'elle avait rencontré Thomas Monahan, un galeriste de Chicago. *"Je l'ai rencontrée à l'occasion de la vente d'un lot de vingt-quatre œuvres de Victor Vasarely, déclare le galeriste à notre confrère. Puis on a commencé à faire des affaires ensemble"*.

Seul hic: *"Elle m'a demandé de ne jamais révéler la provenance des œuvres qu'elle me proposait et cela ne m'a pas plu"*. Monahan devient curieux, va faire un tour sur Internet, et en re-

vient soupçonneux à l'endroit de sa partenaire en affaires.

Il apprend en effet que la Fondation a été vidée de toutes ses œuvres qui, pour la plupart, étaient inaliénables. Il apprend aussi que le petit-fils de l'artiste, Pierre Vasarely, souhaite voir contester en justice la validité de cet arbitrage. Puis que l'administrateur provisoire nommé en octobre 2007 à la tête de la Fondation, Me Xavier Huertas, intenté une action dans ce but.

Dès lors, Thomas Monahan refuse de rendre à Michèle Taburno-Vasarely les œuvres qu'il estime propriétés de la Fondation. Comme

dans un mauvais film, elle loue les services de gros bras pour fracturer les portes du local dans lequel sont entreposées lesdites œuvres. C'est là qu'elle est pincée, en flagrant délit, par la police.

Voulait-elle faire disparaître des pièces litigieuses? *"En tout cas, répond Pierre Vasarely, elle aura à préciser comment les œuvres de Vasarely sont arrivées aux Etats-Unis, s'il y a eu des déclarations en douane..."*

L'action en contestation de l'arbitrage doit être plaidée le 11 septembre prochain devant le tribunal de grande instance d'Aix. ■

P-H.F